

## CONSEIL MUNICIPAL - 14 MARS 2022

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - 2022

***La tenue du débat est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants. Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif, celui-ci devant être adopté au plus tard le 15 avril 2022.***

*Ce débat permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée de l'évolution de la situation financière de la collectivité.*

*Depuis la Loi du 27 janvier 2014 (MAPTAM) le débat doit également traiter des engagements pluriannuels envisagés et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la commune. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.*

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière.

Ainsi, en complément des obligations de transparence renforcées par la loi NOTRe et transposées dans le CGCT aux articles D.2312-3 pour les communes et EPCI, s'agissant du contenu du rapport sur les orientations budgétaires, le II de l'article 13 de la LFPF dispose :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

*Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »*

#### **Contexte : Notre commune : situation financière au 31 décembre 2021**

- En fonctionnement : un excédent de 478 246 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent des années antérieures 1 914 508 €, ce qui aboutit à un résultat de clôture global de 2 392 754 €.

Récapitulatif de la situation de l'exercice 2021 :

Fonctionnement			
	Dépenses		
		Courantes effectives	3 966 554
		Virement en I : amortissements, résultats de cessions	370 043
		Total dépenses inscrites	4 336 597
	Recettes		4 814 843
		Delta	478 246
		Excédent reporté 2020	1 914 508
	Résultat de clôture F		2 392 754
Investissement			
	Dépenses		2 920 720
	Recettes		1 939 780
	Delta		- 980 940
	Excédent reporté 2020		241 076
	Résultat de clôture I		- 739 864

- En investissement : un solde négatif entre dépense et recettes réelles (- 1 350 983 €) auxquelles on rajoute les amortissements (soit + 370 043 €) ; d'où un déficit de - 980 940 € auquel il convient d'ajouter le report de l'excédent de l'année antérieure + 241 076 € ce qui aboutit à un résultat de clôture global négatif de - 739 864 €, déficit à reporter sur l'exercice 2022.

Les dépenses de la section d'investissement 2021 ont atteint un total arrêté à 2 920 720 €, dont 2 520 172 € d'opérations d'investissement mandatées (payées à la fin de l'année).

Les restes à réaliser de l'exercice 2021 sont constitués :

- des dépenses d'investissement engagées en 2021 et non mandatées au 31 décembre qui sont arrêtées à 655 244 €
- des recettes d'investissement certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes et rattachables à l'exercice 2021. Ces restes à réaliser s'établissent à 311 377 €, correspondant à des subventions pour les travaux de l'église, de l'AD'AP, des cours d'école...

En tenant compte des résultats de l'exercice antérieur, la balance du compte administratif 2021 dégage un résultat global pour cet exercice :

- en excédent de 2 392 754 € en fonctionnement
- et en déficit de 739 864 € en investissement, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser, à reporter sur le budget primitif 2022.

**En 2021, la Collectivité a souscrit un emprunt de 400 000 € au taux de 0,59%.**

**Compte tenu des remboursements effectués, l'encours total de la dette au 31 décembre 2021 est stable à hauteur de 3 097 481 € (contre 3 095 308 € au 31/12/2020).**

**Le conseil municipal du 7 février 2022 a voté des ouvertures anticipées de crédits à hauteur de 31 058 € qui seront inscrites au budget primitif.**

## **Orientations budgétaires 2021**

*Comme il avait été indiqué en 2021, notre commune, tout comme le reste du monde, a traversé une crise pandémique totalement inédite ; au-delà des mesures prises par le gouvernement comme le confinement total des populations, puis l'alternance de périodes de déconfinement, reconfinement, couvre-feu.... Cette crise a mis en lumière nos faiblesses mais surtout nos forces avec de beaux élans de solidarité et d'engagement, notamment au sein de notre commune, au bénéfice des plus vulnérables.*

*Il convient de remercier nos équipes particulièrement investies durant tous ces longs mois et ce n'est pas encore terminé ; nous avons eu l'occasion de le leur dire en fin d'année. Un grand merci à tous ceux qui se sont impliqués au bénéfice des citoyens et de l'intérêt général, élus, bénévoles et bien sûr un grand merci au premier d'entre nous, Michel Dufranc qui a été sur le front en permanence.*

*Cette crise a impacté l'année 2021 et va encore nous impacter dans les mois à venir. La très grave situation ukrainienne avec toutes ses incertitudes ne va pas arranger les choses et risque d'avoir des conséquences directes sur les prix... tous les prix et pas seulement ceux de l'énergie. Et là encore, ce ne serait qu'un moindre mal tant la situation est incertaine.*

***Néanmoins, 2021 sur le plan des investissements a été une année très dynamique ; tous les dossiers préparés par les services en 2020 se sont concrétisés en 2021, les écoles, l'église, le programme de voirie, les bassins de la ZAC, de Ricotte...***

***Pour autant, nous devons continuer comme nous le faisons depuis plusieurs années, à programmer, vivre et faire rayonner notre commune tout en maîtrisant au mieux nos dépenses à un niveau raisonnable, en poursuivant notre programme d'investissement et de remise à niveau du patrimoine communal.***

Les dépenses de fonctionnement ont été maîtrisées le mieux possible en 2021 et je vous ai détaillé les baisses et les hausses par rapport à 2020 mais surtout par rapport aux années d'avant crise.

Les prévisions budgétaires pour 2022, au-delà des conséquences directes de la gestion post-covid (espérons-le) et de la crise ukrainienne, tenteront de maintenir un niveau raisonnable en tenant compte des évolutions et projets en cours.

Donc, malgré ces contraintes fortes, la volonté de la Municipalité restera en 2022 la poursuite de l'effort engagé depuis plusieurs années sur l'entretien de la voirie, des équipements sportifs et des bâtiments communaux.

**De façon plus précise,**

### **Section de fonctionnement**

#### **A - Dépenses**

Les **charges à caractère général (chapitre 011)**, qui regroupent les achats et services extérieurs

La volonté de la Municipalité est de poursuivre la maîtrise des dépenses sur les postes courants non impactés avec des prévisions pour 2022 toutefois à un niveau élevé sur des postes prioritaires (fournitures et entretien de voirie, terrains et bâtiments communaux). Toutefois, les incertitudes sur les prix de l'énergie et des fournitures diverses appellent à la vigilance et à l'anticipation de hausses significatives : les postes d'électricité, de gaz et de carburant seront

ainsi prévus avec une hausse de 25% environ. Il en va de même des polices d'assurance impactées à la hausse par la multiplication des catastrophes naturelles.

Il convient de noter également la volonté de reprendre une vie festive, associative comme les brédois l'attendent et développer la politique culturelle communale avec des prévisions en hausse significative des postes correspondants (fêtes et cérémonies, locations...). Cela intègre le développement de la bibliothèque devenue municipale avec notamment l'achat en direct de livres.

Les estimations du 011 à ce stade sont envisagées aux alentours de 1,6 M€ (BP2021, 1,54M/CA2021 1,3M)

**Les charges de personnel (chapitre 012)** quant à elles devraient continuer à croître en 2022 par rapport à 2021 du fait du glissement vieillesse technicité (GVT), des nécessaires remplacements d'agents en congé maladie et des renforts nécessaires. Nous avons pris la décision de renforcer notre service de PM (1<sup>ère</sup> année pleine), le service d'accueil à la population, ainsi que la bibliothèque municipale et l'action culturelle (sous couvert d'une subvention).

De même, la poursuite des avancements d'échelon ou de grade de certains salariés et la participation de la collectivité à la protection sociale et à la garantie maintien de salaire des salariés auront toujours un impact sur ce chapitre budgétaire.

Le contrat d'assurance du personnel, en hausse en prévisionnel, sera maintenu avec les mêmes garanties qu'en 2021.

Les charges de personnel restent le pan le plus important du budget communal et la stabilisation ou la baisse des autres dépenses de fonctionnement augmente automatiquement leur proportion dans le budget global.

Les estimations du 012 à ce stade sont envisagées aux alentours de 2,4 M€ (2,314/2,17)

Pour les charges de gestion courante (chapitre 65), montant évalué autour de 400 000 € (comme sur le BP 2021) (403000/376000)

- Légère baisse prévue des indemnités des élus du fait de la démission d'une conseillère déléguée ;
- **Obligation de formation** des élus (nouveau règlementaire) afin de les former à leurs nouvelles responsabilités en lien avec leur délégation ;
- Une **adaptation** du forfait communal aux établissements scolaires privés liée à celle **du nombre d'enfants brédois scolarisés** (22 aux Lucioles et 52 à Rambaud) et au fait que **la contribution à l'école maternelle des Lucioles est devenue obligatoire** (décret 2019-1555 de décembre 2019).
- **Prévision de la participation de la commune au CCAS en légère baisse** (50 000 €) : ce montant tient compte du fait que l'agent administratif du CCAS sera intégré au personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> avril, ce qui entraîne une légère baisse du budget du CCAS.
- **Stabilité** de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle consacrée aux subventions aux **associations**.
- A noter que la **contribution annuelle de la commune au SDEEG** destinée à participer aux coûts d'entretien du patrimoine d'éclairage public, est complétée d'une participation pour le suivi énergétique des bâtiments (dispositif ECOBAT) et pour la maintenance de la borne de recharge de véhicules électriques.

Les **charges financières (chapitre 66)** liées aux intérêts des emprunts en cours devraient se situer aux alentours de 76 000 €, en réduction par rapport à l'année écoulée. Les intérêts courus non échus, quant à eux, devraient rester négatifs.

**Le montant global estimé des dépenses réelles de fonctionnement pourrait être arrêté aux alentours de 4,6 M€.**

**A cela s'ajoutent les dotations aux amortissements (chapitre 68) pour un montant estimatif d'environ 420 000 €, ainsi que les dotations aux provisions (500 € environ) destinées à couvrir des créances douteuses.**

## B - Recettes

Les prévisions de recettes doivent être prudentes, réalistes et sincères, mais difficiles à estimer précisément à ce stade, faute de disposer des informations en provenance de l'Etat (bases des taxes, dotations).

Une augmentation du taux d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties est à l'étude, afin de renforcer la capacité d'investissement de la Commune.

L'autre levier dynamique est l'augmentation des bases, estimée à ce jour à 3 %.

Nos principales autres recettes (chapitre 70 avec les produits des services et ventes, les droits de place et d'occupation du domaine public).

A ce stade de l'élaboration du budget, de premières prévisions peuvent être fournies :

### **70 Produits des services et ventes diverses :**

Les principales recettes des services municipaux sont celles **des services de cantine, des activités périscolaires et des centres de loisirs.**

Les recettes des services comprennent aussi, pour une part plus modeste, **la billetterie des fêtes et spectacles, les concessions funéraires, les redevances d'occupation du domaine public, la location de la salle des fêtes...**, recettes aléatoires par nature.

Après une forte baisse en 2020 liée aux perturbations de la crise (250 k€), 2021 a permis un rattrapage relatif avec un montant de 361 k€ (contre 470 k€ en 2019). Nous espérons revenir à un niveau plus normal de recettes des services, tout en restant prudents du fait des incertitudes persistantes (nombreuses absences d'élèves en début d'année, difficulté à anticiper la reprise des festivités).

**Les recettes des services peuvent être estimées aujourd'hui, à tarifs constants, à un montant de l'ordre de 410 000 €.**

### **73 Ressources fiscales (impôts et taxes) :**

L'attribution de compensation de la **taxe professionnelle** versée par la Communauté de Communes restera plafonnée comme les années précédentes à 523 296 €.

Pour ce qui est **des impôts directs**, malgré la poursuite de l'application de la suppression de la taxe d'habitation, l'Etat continue à verser les douzièmes à partir des bases et des taux communaux. **Les bases d'imposition prévisionnelles pour les taxes foncières ne sont pas notifiées à ce jour mais devraient évoluer (3% envisagés)**, ce qui laisse présager un montant de recettes de 2,4 M€. Comme dit plus haut, la Municipalité se réserve la possibilité d'augmenter le taux de la taxe foncière, le sujet est en cours de réflexion.

**La taxe sur les pylônes électriques devrait rester stable alors que celle sur la consommation d'électricité devrait baisser, le Gouvernement ayant réduit son taux dans le cadre du bouclier tarifaire mis en œuvre pour réduire l'impact de la hausse des prix de l'électricité.** Ces recettes ne sont pas maîtrisées par la Commune, pas plus que la **taxe sur les droits de mutation** qui dépend du dynamisme du marché immobilier. Les droits de place pourraient remonter, avec le retour des forains lors des festivités de la Rosière. Il convient donc d'établir une prévision prudente avec un montant de 255 000 € environ pour l'ensemble de ces postes (contre 245 000 € prévus en 2021).

#### □ **74 Dotations et participations de l'Etat :**

**La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**, compte tenu de son mode de calcul, devrait rester stable mais n'a pas fait l'objet de publication à cette date.

**DGF : Dotation Forfaitaire + solidarité rurale + péréquation : estimation de 810 000 € (égale à 2021). Ce montant sera ajusté une fois les chiffres publiés.**

**L'attribution de compensation des exonérations de base de la taxe foncière des entreprises**, versée par l'Etat pour la 1<sup>ère</sup> fois en 2021, est estimée sur la même base qu'en 2021 (environ 100 k€).

**Les recettes de la Caisse d'Allocations Familiales** constituent une ressource importante liée aux activités périscolaires et d'accueils de loisirs (dont l'Espace jeunes) et vient en complément de la participation financière des parents et de la Commune.

Le contrat enfance jeunesse qui lie la Commune à la CAF devrait être renouvelé cette année pour une nouvelle période débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2022, par le biais d'une convention territoriale globale. **La recette prévisionnelle pour 2022 est de 125 000 €.**

**L'indemnité de l'Etat pour les titres sécurisés oscille entre 8.500 € et 12.000 € environ par an au regard du nombre de titres effectués par notre service d'accueil.**

Des subventions de fonctionnement sont également attendues du Conseil Départemental et de la DRAC pour une participation au financement du poste de bibliothécaire et de la Communauté de Communes pour le remboursement des frais du centre de vaccination (2021/2022) et des frais de personnel administratif du poste de 10h affecté à l'Espace emploi communautaire (auparavant attribué au CCAS).

Dans ce contexte, et dans l'attente des informations manquantes, **le volume total des recettes réelles attendues pourrait être de l'ordre de 4,7 M€, légèrement supérieur aux dépenses.**



## **Section d'investissement**

### **A - Dépenses**

2021 a été une année record en investissement avec plus de 2,5 M€ réalisés ;

Du fait du montant des RAR et du déficit de 2021 à financer, la Commune ne pourra pas maintenir un tel niveau d'investissements en 2022 et des priorités devront être définies.

Ces priorités porteront en particulier sur :

- L'achat de l'ancienne gare et de son terrain en vue d'y développer des activités d'intérêt général ;**
- Les travaux de voirie 2022** (aménagement de sécurité aux extrémités du Chemin Haut Reynaut et piste multifonctions vers le bourg, enfouissement des réseaux de l'avenue de l'Esprit des Lois)

**Les dépenses prévisionnelles d'investissement comprennent également le remboursement du capital des emprunts (estimé à près de 405 000 €), les RAR en dépenses d'investissement (655 244 €) et le déficit reporté de 2021 (739 864 €).**

**Le montant global des dépenses de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,7 M€, dont 1,8 M€ en opérations nouvelles.**

### **B - Recettes**

Les recettes d'investissement comprennent notamment :

- les dotations, fonds divers et réserves :
  - Fonds de Compensation de la TVA : recette attendue de l'ordre de 155 000 €** permettant de récupérer une partie de la TVA des dépenses d'investissement de l'exercice 2020 (non notifié)
  - Taxe d'aménagement estimée à 100 000 € (baisse de prudence tenant compte du contexte et d'une forte baisse en 2020 et 2021)**
- **les subventions d'investissement espérées à 150 000 € environ ;**
- **les restes à réaliser en recettes 311 377 € (église notamment) ;**
- **les amortissements (environ 420 000 €) ;**
- **une enveloppe d'emprunt envisagée de 400 000 € pour profiter encore des bas niveaux de taux;**

En incluant le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, le montant global des recettes de la section d'investissement devrait donc se situer aux alentours de 3,7 M€, équilibré avec le niveau des dépenses.